



Pas de succession

Par chti

Ma compagne est décédée le 07.07.2021. Son frère est le seul héritier et il est sous tutelle . En Février 2022 , je me suis aperçu que son tuteur n'avait pas fait d'ouverture de succession . Je l'ai recontacté pour lui dire .Aujourd'hui, tjs rien (je possède le livret de famille ,personne ne me l'a demandé) il y a des biens, elle possède un appartement sur Cannes . Impots loco, fonciers , charges.... Que va il se passer ? Dois je faire quelque chose ?

Par yapasdequoi

Bonjour à vous aussi...

Et toutes nos condoléances.

Votre compagne a-t-elle fait un testament qui vous concernerait ? Vous pouvez poser la question à un notaire.

Aviez vous des créances envers elle que vous aimeriez faire valoir sur la succession ? De même il faut interroger un notaire.

Si personne ne fait rien, il ne se passera rien.

Mais vous n'avez aucune obligation.

Par chti

Pas de testament, tout allait bien, elle voulait qu'on se pacte, marier. j'ai dit on fera ça à ta retraite, janvier 2022. Et Boom.

Par Snoopyy

Bonjour,

Vous avez sûrement fait le nécessaire suite à la disparition de votre compagne, pour résilier tous ses engagements et abonnements en cours.

Ne serait-il pas utile d'informer les créanciers comme le syndic de copropriété (de son bien immobilier) et les impôts des coordonnées du représentant légal de l'héritier présumé, afin de leur permettre de débloquer cette situation ?

Bonne journée